

Séance du Conseil communal du 20 décembre 2022

Ordre du Jour :

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
2. Délibération se rapportant à l'approbation des statuts modifiés du syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden ».
3. Délibération portant approbation du budget rectifié 2022 et du projet de budget 2023 de l'Office social OS-CARE.
4. Délibération relative à l'approbation du contrat « EduCare » pour l'année 2023.
5. Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention conclue en relation avec l'organisation des cours « aqua-fitness » pendant la période de novembre 2022 à juillet 2023.
6. Délibération se rapportant à la fixation des droits d'inscription à différents cours du soir.
7. Délibération portant approbation du bail de location se rapportant à l'étude de notaire.
8. Délibération portant approbation des avenants aux contrats de bail conclus en relation avec les cabinets médicaux situés au Centre médical.
9. Délibération relative à l'approbation de l'avenant du contrat de bail conclu avec la société « Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. »
10. Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.
11. Budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022.
12. Projet de budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023.
13. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.
14. Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.
15. **Séance à huis clos** : Démission d'une employée communale.

Participent à la séance:

Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV),

Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Absents excusés:

Secrétaire communal: Marc Pletgen, rédacteur: Conny Wantz

Rapport de la séance:

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) salue les conseillers à l'occasion de cette dernière séance du Conseil communal de cette année et annonce que les prochaines séances se tiendront le 26 janvier et le 2 mars 2023.

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Un terrain au 19, rue de l'Église à Wolwelange est morcelé en trois parcelles de 3,09, 2,10 et 1,91 ares pour y permettre la construction de trois maisons.

Un terrain bâti entre la rue des Artisans et la rue Principale à Rambrouch est divisé en trois parcelles, dont deux terrains respectivement de 4,05 ares et de 3,57 ares sont destinés à la construction, tandis que la troisième parcelle de 0,05 are fera partie de la voirie.

Un autre terrain bâti dans la rue Principale à Rambrouch est morcelé en deux terrains de 3,29 et 3,05 ares pour permettre la construction de deux maisons.

Ces morcellements sont tous approuvés à l'unanimité.

2. Délibération se rapportant à l'approbation des statuts modifiés du syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden ».

Une modification des statuts du syndicat intercommunal « Musikschoul Kanton Réiden », faisant renvoi à une nouvelle législation, est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération portant approbation du budget rectifié 2022 et du projet de budget 2023 de l'Office social OS-CARE.

Le budget rectifié de l'Office social du canton de Redange note dans le service ordinaire des recettes de 2.111.650,10 € et des dépenses de 1.969.914,59 €, donc un surplus de 141.735,51 €. Le déficit de 2021 de 97.403,71 € est déduit, de sorte qu'un bénéfice de 44.331,80 € est dégagé pour 2022.

Dans le service extraordinaire, on note des recettes de 15.110,92 € contre des dépenses de 11.521,16 €, soit un bénéfice de 3.589,76 € ce qui donne, avec le bénéfice de 463.297,18 € du compte 2021, un surplus total dans l'extraordinaire de 2022 de 466.886,94 €.

Le projet de budget de OS-CARE prévoit pour 2023 dans le service ordinaire des recettes de 2.332.825,96 € et des dépenses identiques. Avec le surplus de 2022 un boni total de 44.331,80 € reste au service ordinaire de 2023.

Dans le service extraordinaire, avec des recettes de 8.255,96 € et des dépenses de 6.652,98 €, le résultat est un bénéfice de 1.602,98 € qui est ajouté au surplus extraordinaire de 466.886,94 € de l'année 2022, de sorte que le service extraordinaires de 2023 clôture avec un surplus de 468.489,92 €.

Les conseillères Sonja Kettmann (CSV) et Myriam Picrd (LSAP) veulent savoir plus en détail ce qu'il en est des habitants de leur commune, une question qui, malgré des demandes régulières, n'a pas encore eu de réponse de la part de l'Office Social IS-CARE.

Le budget rectifié 2022 et le projet de budget 2023 de l'Office Social IS-CARE sont approuvés à l'unanimité.

4. Délibération relative à l'approbation du contrat « EduCare » pour l'année 2023.

Ce contrat de consultance renouvelé chaque année et conclu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sert à consulter et à accompagner l'innovation pédago-technologique dans les écoles fondamentales. Les frais pour la commune de Rambrouch s'élèvent à 7.054,44 € par an.

Ce contrat est approuvé à l'unanimité.

5. Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention conclue en relation avec l'organisation des cours « aqua-fitness » pendant la période de novembre 2022 à juillet 2023.

Une convention conclue avec Madame Monique Zepp-Müller concerne l'organisation de cours « Aqua-Fitness » pendant la période de novembre 2022 à juillet 2023 dans la piscine communale, à Koetschette. Ces cours se tiennent le lundi de 16.15 à 17.00 heures et de 17.15 à 18.00 heures sous la surveillance d'un instructeur de natation. Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires.

Cette convention est approuvée unanimement.

6. Délibération se rapportant à la fixation des droits d'inscription à différents cours du soir.

Le Collège échevinal propose de fixer les droits d'inscription pour des cours de babysitting à 10 € par personne et l'inscription pour des cours de self-défense à 120 € par adulte et à 60 € par enfant, ce qui est approuvé par tous.

7. Délibération portant approbation du bail de location se rapportant à l'étude de notaire.

Le contrat de bail de location passé avec Me Joëlle PIERRET concernant l'étude de notaire au 15, rue Principale à Rambrouch, est conclu pour une durée de trois ans et sera ensuite reconduit tacitement d'année en année. Le loyer mensuel est fixé à 3.500 €. Le contrat est approuvé à l'unanimité.

8. Délibération portant approbation des avenants aux contrats de bail conclus en relation avec les cabinets médicaux situés au Centre médical.

Puisque les « Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. » n'utilisent plus le local d'archives de 26,35 m² au Centre médical situé au 21, rue Principale à Rambrouch, les médecins Goeders, Maquil et Theis louent cette pièce comme archives et kitchenette contre un loyer mensuel de 920 €.

Dans ce contexte, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note qu'à partir du 1^{er} janvier, une nouvelle docteure pourra être consultée au centre médical à Rambrouch. Tous les conseillers sont d'accord avec les avenants aux contrats de bail.

9. Délibération relative à l'approbation de l'avenant du contrat de bail conclu avec la société « Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. »

Par un avenant au contrat de bail conclu le 9 janvier 2013, l'administration communale de Rambrouch loue à la société « Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. » un local de 15,63 m² au premier étage du 21a, rue Principale à Rambrouch. Ainsi, les « Laboratoires Réunis Luxembourg S.A. » déménagent au premier étage. Le contrat est approuvé unanimement.

10. Délibération portant confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaires d'urgence.

Divers règlements de circulation temporaires d'urgence sont confirmés à l'unanimité :

À Hostert, confection de tranchées dans la rue Principale (N23) du 3 au 31 octobre 2022 ;

À Hostert, confection de tranchées dans la rue Principale (N23) du 2 novembre au 24 décembre 2022 ;

À Koetschette, confection de tranchées dans la rue des Alliés (N23) du 14 novembre au 23 décembre 2022 ;

À Wolwelage, confection de tranchées dans la route de Perlé, du 5 au 23 décembre 2022 ;

À Perlé, confection de tranchées dans la rue Haute du 5 au 23 décembre 2022.

11. Budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022.

Lors de la présentation du budget rectifié et du projet de budget 2023, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note que les points principaux ont déjà été discutés lors d'une réunion de travail.

Dans son analyse budgétaire il note e.a. la dette par habitant pour les 4.800 citoyens de la commune, qui se chiffre actuellement à 5.453 €. Fin 2023, la dette totale de la commune s'élève à 25,6 mio. €.

Depuis qu'il occupe le poste de bourgmestre, environ 170 mio. € ont été investis dans la commune, soit en moyenne 10 mio. € par an. Pendant ce temps, la dette communale a augmenté de 20 mio. €, le reste ayant été financé par des moyens propres.

Cependant, on doit surveiller la dette : ces dernières années, il s'agissait surtout du financement de la nouvelle station d'épuration et maintenant on en vient à la Maison Relais et probablement au hall des sports.

Pour les recettes, on n'a pas constaté de grands changements, un surplus d'environ un million d'euros de recettes, mais les dépenses ont augmenté massivement.

Il signale que le surplus du budget rectifié a dépassé de 0,5 mio. € les prévisions. Il s'estimerait heureux si, cette année encore, on obtenait un excédent de 4 mio. € au service ordinaire, ce qui est cependant problématique dans la situation actuelle.

Le bourgmestre cite certains projets tels que la dépense pour le SIDEN, où des travaux restent à exécuter à Bilsdorf et à Arsdorf. Pour la Maison Relais, 700.000 € sont prévus pour les plans et éventuellement le premier coup de pioche. Pour le camping de Holtz, on attend des autorisations. Des travaux routiers sont prévus à Perlé et à Holtz. Pour les terrains de football, 80.000 € sont prévus au budget et la buvette de Perlé devrait être finalisée avec 850.000 €. Ensuite, il évoque des plans pour adapter le chauffage du

campus scolaire au bois et pour rééquiper des aires de jeux. Pour les éoliennes, les installations de Holtz et de Rambrouch seront construites comme prévu, tandis que celle de Folschette sera éventuellement plus petite.

On poursuit le changement de l'éclairage public par des LED. Les salles de musique de Rambrouch et de Perlé, pas assez lumineuses, seront aussi équipées de LED. Le bourgmestre note encore le programme des chemins ruraux, le cimetière et la morgue à Perlé, ainsi qu'une nouvelle façade pour l'école d'Arsdorf.

Un apport de capital pour la DEA est exigé et, en plus, la commune a dépassé sa capacité réservée de 1.000 m³ de sorte qu'elle doit être augmentée. Un nouveau château d'eau à Folschette doit être construit dans les cinq années à venir.

Pour les ateliers communaux, pour lesquels plusieurs ouvriers supplémentaires ont été embauchés, on doit acheter de nouveaux véhicules pour presque 1 mio. €.

Ensuite, le bourgmestre répond à une série de questions posées par écrit par les conseillers LSAP Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller.

À la question relative au nombre et à l'occupation des habitations communales, il signale que 12 logements sont occupés avec un contrat de bail, à l'exception de la maison paroissiale à Perlé. Les bâtiments religieux sont également équipés de compteurs permettant un décompte exact des 20 % des coûts de consommation.

En ce qui concerne la question relative à la relation des frais de personnel par rapport au budget il explique que 23,37 % des salaires et 27,22 % des frais totaux pour le personnel sont payés par rapport au budget ordinaire.

Concernant les montants différents pour le « Tourist info point », le bourgmestre ne peut pas donner d'information supplémentaire puisque ce montant est inscrit directement par le « Réidener Kanton ».

Le nettoyage des poubelles, introduit l'année dernière, est bien accepté par les citoyens qui en profitent à 80 %.

À la question relative à une convention avec « Koll en Action », le bourgmestre note qu'on avait une telle convention en 2020 qui n'a pas été renouvelée en 2021, de sorte qu'on ne savait pas ce qu'il fallait faire en 2022. Concernant la question du bénéficiaire du subside pour le « Chrëschtmaart op der Leekoll », le bourgmestre signale que les 4.500 € ont été remis aux « Frënn vun der Lee ».

À la question de savoir quels terrains de football sont actuellement équipés de LED, le bourgmestre cite le terrain de Rambrouch et le terrain d'entraînement de Folschette.

À la question de savoir pourquoi 60.000 € en faveur des « Pistes cyclables / appareils de fitness » sont inscrits au budget rectifié alors qu'ils étaient dotés de 0 € dans le projet de budget, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale que rien n'a été inscrit au budget pour des mesures

d'austérité, mais comme tout devient plus cher après le 1^{er} janvier, on l'a inscrit dans le budget rectifié de 2022 afin de pouvoir faire ces achats de façon plus économique avant le 31 décembre.

Le bourgmestre conclut que si tous les projets sont réalisés comme prévu, le tableau récapitulatif du budget se présente comme suit :

Le budget rectifié de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 présente dans le service ordinaire des recettes de 23.392.396,88 € contre des dépenses de 18.975.187,65 € ce qui donne un excédent de 4.417.209,23 € et un excédent général de 4.417.209,23 €.

Dans le service extraordinaire, on note des recettes de 8.995.960,34 € pour des dépenses de 12.110.100,84 €, ce qui donne un déficit à l'exercice de 3.114.140,90 € et, avec le déficit du compte 2021 de 2.720.863,51 €, un déficit global de 5.835.004,01 €.

Après le transfert du bonus général de 4.417.209,23 au déficit global, il reste un déficit estimé à fin 2022 de 1.417.794,78 €.

12. Projet de budget de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2023.

Pour le projet de budget de la commune de Rambrouch pour 2023, le service ordinaire prévoit des recettes de 24.305.705,12 € contre des dépenses de 21.435.357,16 €, ce qui donne un bénéfice de 2.870.347,96 €.

Dans le service extraordinaire figurent des recettes de 12.285.037,60 pour des dépenses de 13.264.119,15 €, ce qui donne un déficit de 979.081,55 €. Avec le déficit estimé de 1.417.794,78 € de l'année précédente, on note un déficit global dans l'extraordinaire de 2.396.876,33 €.

Si l'on déduit maintenant le déficit de l'extraordinaire de l'excédent du service ordinaire de 2.870.347,96 €, on note pour la fin de l'année 2023 un excédent définitif dans le budget ordinaire de 473.471,63 €.

Après que l'échevine Myriam Binck (CSV) a remercié tous les collaborateurs de la commune pour leur participation à ce budget, la conseillère Myriam Picard (LSAP) se penche de manière critique sur le budget.

Elle dénonce avant tout que la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, qui se rétrécit de plus en plus puisque les dépenses progressent plus vite que les recettes, ce qu'on doit garder à l'esprit.

En outre, 3 mio. € de subsides extraordinaires n'ont pas encore été encaissés. En plus, un emprunt de 5 mio. € serait nécessaire pour garder le budget en équilibre, ce qui augmenterait la dette communale à 30 mio. € pour la fin 2023. Si la charge de remboursement se chiffrait en 2022 à 2 mio. €, soit 8,59 %, ce sont en 2023 avec 2,4 mio. € déjà 10 %.

Elle se félicite du fait que le chantier des stations d'épuration touche à sa fin, ainsi que la rénovation à Rambrouch et de la buvette à Perlé. Elle se félicite aussi du fait que plus d'éclairage public sera équipé de LED.

Elle signale que l'école et la piscine consomment ensemble 210.000 litres de fioul et déplore qu'on ne soit pas membre du SICEC, ce qui est toujours plus apprécié, surtout à cause du cimetière forestier.

Elle déplore que les 25 € pour le matériel scolaire ne sont plus prévus dans le budget.

Puisqu'il s'agit du dernier budget de cette législature, elle cite une série de sujets revendiqués périodiquement par le LSAP : des logements sociaux, le camping sur liste d'attente depuis 2015, le développement touristique du Musée d'ardoises à Martelange, la sauvegarde du patrimoine culturel avec le monte-charges de Rombach. De façon générale, ce budget est une liste de chantiers où elle cite surtout la Maison Relais.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe les conseillers au sujet des conditions nécessaires pour une adhésion au syndicat intercommunal SICEC et signale les problèmes administratifs au camping. Concernant les logements sociaux, il n'est pas toujours facile de négocier avec les propriétaires de terrains. Au camping de Holtz, les bureaux d'études ont toujours apporté des modifications en plus de problèmes avec les administrations. Concernant les « Leekollen », le projet initial a été abandonné, mais il est en train d'œuvrer pour que tout ce qui se rapporte à l'ardoise soit centralisé à la « Leekoll ». On analyse encore d'autres projets dans le domaine énergétique, tout comme l'idée d'une hôtellerie. Le bourgmestre aurait aussi aimé progresser plus vite, mais ce n'est pas toujours de la faute du Collège échevinal.

Le conseiller Romain Rausch (DP) cite également les subsides manquant au budget extraordinaire. Il félicite pour l'installation des LED, mais déplore par contre que la commune brûle 400.000 litres de fioul par an. Il trouve qu'il y a trop peu de moyens financiers prévus au budget pour des mesures d'économie d'énergie et est d'avis qu'un concept énergétique fait défaut. Il se dit effrayé d'un montant de 700.000 € prévu pour des frais d'étude de l'école, critique une dépense de 35.000 € pour des feux tricolores à Folschette qui ne sécurisent nullement cette route, apprécie l'avancement des installations d'éoliennes et du cimetière forestier. Il juge aussi positifs les investissements dans l'atelier communal, les moyens pour l'acquisition de terrains et la buvette pour le football à Perlé.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rappelle ce qui a été réalisé dans le domaine des routes et ce qui reste à faire. Concernant la consommation énergétique, il rappelle que les chauffages sont à la pointe de la technologie. Cependant, pour l'avenir, il préconiserait plutôt une installation de cogénération produisant de la chaleur et de l'électricité pour les projets d'envergure.

Après la discussion, le budget rectifié 2022 a été approuvé par huit conseillers contre les trois voix des conseillers LSAP.

Lors du vote du budget 2023, les trois conseillers LSAP ont voté contre, tandis que les huit autres conseillers ont approuvé le projet de budget.

13. Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

Les déclarations de recettes présentées sont approuvées à l'unanimité.

14. Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.

Les questions écrites des conseillers ont toutes trouvé réponse lors de la discussion du budget.

15. Séance à huis clos : Démission d'une employée communale.

Dans une séance à huis clos, les conseillers discutent de la démission d'une employée communale.